



DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE DMM 160
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Objet : attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre

Opération : extension de la voie d'accès du giratoire nord vers la zone d'activité Aéroport

(Partie communale du Projet Urbain Partenarial)

Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°DE202502_01B du 11 février 2025 relative aux délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre concernant l'extension de la voie d'accès du giratoire de l'entrée nord vers la zone d'activité Aéroport (partie communale du Projet Urbain Partenarial) au bureau d'études BETAC (30900 NIMES) pour un montant de 11 000,00 € HT.

ARTICLE 2 : les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ARTICLE 3 : la présente décision sera affichée en mairie.

A Garons, le 24 mars 2025

Yves RODRIGUEZ

Maire de Garons